



## **Bike & Run de Provins Trophée Christian Lapierre**

### **Article 1 : Organisation**

Le Bike & Run est organisé par AQUACYCLOPEDUS PROVINS TRIATHLON sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon (F.F.TRI.).

### **Article 2 : Présentation de la discipline**

Le Bike & Run est une course qui se déroule par équipe de deux concurrents avec un seul Vélo de type tout terrain. Pendant qu'un équipier court, l'autre pédale.

### **Article 3 : Parcours**

L'épreuve se déroule sur un circuit tout terrain. Les distances des épreuves sont conformes à la réglementation générale fédérale :

- Format XS : 400 m pour les coureurs à pied uniquement + 7 kms 120 (1 boucles)
- Format M : 400 m pour les coureurs à pied uniquement + 14 kms 250 (2 boucles)
- Format Kid 06-09 ans : 400 m pour les coureurs à pied uniquement + 2 kms 400 (1 boucles)

En fonction des conditions externes, l'organisateur se réserve le droit de modifier tout ou partie des parcours.

### **Article 4 : Modalités de courses**

Tout au long du parcours, les équipes n'ont pas obligation d'être unies (les permutations sont libres) excepté dans la zone de contrôle. Celle-ci devra être franchie côte à côte par les équipiers. **Le passage de relais du vélo est fait obligatoirement de la main à la main.**

A 100 mètres de la ligne d'arrivée, une ligne au sol détermine le début de la zone de regroupement des équipes. A partir de celle-ci, les 2 concurrents de chaque équipe sont côte à côte jusqu'au passage de la ligne d'arrivée.

## Article 5 : Conditions de course

La réglementation générale est celle de la F.F.TRI.

Le port du casque est obligatoire pour tous les concurrents sur l'intégralité du parcours.

Les concurrents porteront en permanence leur dossard devant.

Un seul concurrent à la fois est autorisé à monter sur le vélo. Le vélo doit effectuer la totalité du parcours.

Un point de ravitaillement sera positionné sur le parcours pour le format M.

Le jet de déchets hors zone de propreté est interdit.

## Article 6 : Déroulement de course

Pour le bon déroulement de l'épreuve, il est demandé aux équipes de se présenter **10 minutes** avant le départ sur la ligne de départ pour le briefing d'avant course.

Course	Briefing	Départ
Format Kid	09H20	09H30
Format XS	09H50	10H00
Format M	10H50	11H00

Les coureurs prendront seuls le départ pour effectuer une boucle de 400m avant de passer devant leur binôme cycliste, tenant le vélo par la selle, afin de rallier le parcours

## Article 7 : Récompenses

Seront récompensés du classement scratch de chaque course, la première équipe masculine, féminine et mixte.

## Article 8 : Engagement

Les inscriptions sont possibles « en ligne » via l'accès au site internet [provinstriathlon.com](http://provinstriathlon.com)

Tarifs	2 équipiers
Format M	20,00 €
Format XS	16,00 €
Format XS junior	16,00 €
Format 6-9 ans	6,00 €

Le nombre d'équipes est limité pour chaque course.

Les inscriptions sur place le jour de l'épreuve pourront être prises en compte dans la limite des places disponibles avec une majoration de 4 € par équipe.

Quelques en soient les causes, aucun remboursement ne pourra être réclamé à l'organisateur.

## Article 9 : Acceptation du règlement

Toute inscription vaut acceptation de ce règlement.

## Article 10 : Accès aux épreuves et licences

1. Accès aux épreuves :

L'épreuve Kid est ouverte aux catégories mini poussins et poussins : de 2014 à 2011

L'épreuve XS est ouverte aux catégories Benjamin et plus : à partir de 2008

L'épreuve M est ouverte aux catégories Junior et plus : à partir de 2001

2. Assurances et Licences :

Lors du retrait du dossard :

- Les licenciés FFTRI devront obligatoirement présenter leur licence de la saison en cours.
- Les non-licenciés se verront délivrés un PASS compétition (accès ponctuel pour la course considérée). Il s'acquiert s'il est accompagné d'une autorisation parentale pour les mineurs, de son montant, de la présentation d'une pièce d'identité avec photo et d'un **certificat médical d'aptitude au Bike & Run en compétition datant de moins de 1 an.**

Seuls les doubles licenciés Fédération Française de Cyclisme et Fédération Française d'Athlétisme sont dispensés de présenter un certificat médical.

### 3. Autorisation parentale :

Pour les mineurs une attestation parentale sera obligatoire (elle vous sera proposée lors du retrait des dossards).

#### **Article 11 : Responsabilité**

Les organisateurs :

- Seront couverts pour les risques en Responsabilité Civile auprès de l'assurance de la FFTRI.
- Déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance provoqué par un mauvais état de santé, de perte ou de vol de matériel. En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Les non-licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur PASS compétition.

#### **Article 12 : Droit à l'image**

L'inscription à l'une des courses autorise l'organisation à utiliser toutes vidéos et images sur lesquelles les concurrents pourraient apparaître dans le cadre de la promotion de cet événement : publication sur plaquette, affiches, site web, partenaire et tout autre support d'information et de communication. Cette autorisation est valable 5 ans à compter de ce jour. Les éventuelles légendes ou commentaires accompagnant la reproduction de ces photos, ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée.

#### **Article 13 : Commission nationale de l'informatique et des libertés**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par notre intermédiaire, ils peuvent recevoir des propositions d'autres associations ou sociétés commerciales. Pour refuser ce démarchage, il est nécessaire de nous écrire en indiquant : nom, prénom et numéro de dossard.

#### **Article 14 : Annulation**

En cas de suppression de l'épreuve pour cas de force majeure, réduction de 50% sur les droits d'inscription à l'épreuve de l'année suivante pour le même type d'épreuve.